

**Compte-rendu
du Conseil municipal du
Mercredi 10 décembre 2021 à 18h30**

Membres présents : Florent BENOIT, Frédérique GUILLET, Romain NICOLAS, Franck SAUTIER, Bruno BOSSON, Sylvie RINALDI, Jean-David PICON, Daniel ZUABONI, Cédric FOL, Cristel LIMOUSIN, Fabien BENOIT, Célia DELBROUCQ, Marie-Laure BENOIT, Caroline BILLOT, Marion RIFF-MERCIER,

Absents, excusés : Jacqueline RUAZ pouvoir à Florent BENOIT, Nadine SAUGE-MERLE pouvoir à Sylvie RINALDI, Emmanuelle DESEBE pouvoir à Fabien BENOIT, Stéphane FRANCISCO.

1. Désignation du secrétaire de séance

Fabien BENOIT est désigné en tant que secrétaire de séance.

2. BP 2021 : décision modificative n°3

Vu la délibération n°12/2021 du 7 avril 2021 portant adoption du budget primitif pour 2021 ;

Vu la délibération n°29/2021 du 15 septembre 2021 approuvant la Décision Modificative N° 1 ;

Vu la délibération n°40/2021 du 27 octobre 2021 approuvant la Décision Modificative N°2 ;

Vu l'acte du 29 octobre 2021 concernant le rachat à l'EPF de la propriété bâtie occupée par les sœurs de Lacroix et le versement du solde de la vente de 77 073,68 €

Vu l'acte du 18/06/2021 concernant l'échange de terrains entre M. COMESTAZ et la commune

Considérant ce qui suit :

- Les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par le Conseil municipal qui vote alors des décisions modificatives ;
- Les décisions modificatives résultent ainsi des ajustements de crédits nécessaires, de l'emploi de recettes non prévues au budget primitif ou de dépenses ou de recettes nouvelles à y inscrire. Les documents qui les décrivent doivent faire clairement apparaître la majoration ou la minoration des crédits ouverts en dépenses et en recettes pour chaque section, et une simple lecture de la décision modificative doit révéler l'équilibre des opérations. Ces décisions modificatives font partie intégrante du budget

Le Conseil municipal, oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote les ouvertures et virements de crédits suivants :

| | | Dépenses | Recettes |
|----------|--|-----------|-----------|
| 27638 | Créances immobilisés-Autres établissements publics | + 10 € | |
| 2313 | Constructions en cours | - 10 € | |
| 2111 | Terrains nus | + 5 747 € | |
| 024 | Cession | | + 5 747 € |
| 2111-041 | Terrain nus | + 1 767 € | |
| 1328-041 | Subvention d'équipement – Autres | | + 1 767 € |

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision modificative.

La séance est levée par Monsieur le Maire à 18h45

Les comptes rendus du Conseil municipal, des commissions de la CCG, du SIPV et du SIV sont à votre disposition en Mairie, sur le site internet de la commune www.vulbens.fr (n'hésitez pas à consulter les actualités, le site est régulièrement mis à jour) et sur le site internet de la CCG www.cc-genevois.fr.

